

République Française

Département de la Loire

Ville de Craitilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt cinq, le 15 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 25

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Frédéric CHAUX, Anne-Laure SEUX

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Devis

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Frédéric CHAUX

Anne-Laure SEUX

Mandataires

Odile MASSON

Philippe GREGOIRE

Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 9 mai 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 26 mai 2025.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver les devis comme exposés ci-dessous

- NETTOYAGE DU CAVEAU PROVISoire

AFMF pour un montant de 3 409 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

- ELIMINATION ARBRES COUR ECOLE

▪ BAYLE TP pour un montant de 4 592,52 €

▪ RIVOIRE paysages : 1 644,00 €

REJETE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Hubert REBOURG

Le Maire,



Georges THOMAS